

**COMMUNE DE
SAINT-GENEST-MALIFAUX**

Code Postal : 42660
Téléphone : 04 77 51 20 01
Fax : 04 77 51 26 71

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 9 JUIN 2023**

Délibération n° 2023-05-42

Date de la convocation : 3 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de procurations : 10

Votes : Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Le neuf juin deux-mil-vingt-trois à vingt-heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GENEST-MALIFAUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Vincent DUCREUX, Maire de la commune.

Membres présents :

DUCREUX Vincent, SEUX Christian, ROCHETIN Pascale, TEYSSIER Michel, CHAVANA Jean Luc, ROCHETTE Yvette, DUCHAMP Françoise, MERLE Evelyne, LARGERON Olivier, BASTY Jean Pierre, BASTY Cécile, CROZET Hélène, MASSARDIER Alexandre.

Procurations :

MANDON Geneviève procuration à SEUX Christian
THOUMY Denis procuration à TEYSSIER Michel
BESSION Hélène procuration à ROCHETIN Pascale
SANTIAGO François procuration à MERLE Evelyne
LESCANNE Etienne procuration à LARGERON Olivier
LAROIX Laurence procuration à BASTY Cécile
RAYMOND Jonathan procuration à BASTY Jean-Pierre
ORIOU Jessica procuration à CROZET Hélène
EBOLI Laure procuration à DUCREUX Vincent
FAURE Pascal procuration à CHAVANA Jean Luc

Absents excusés :

Secrétaire : ROCHETIN Pascale

OBJET : DETERMINATION DU PRIX DE VENTE DES LOTS DU LOTISSEMENT COMMUNAL LES VIOLETTES

Monsieur le maire expose que suite à la réunion de travail relative au lotissement les Violettes qui s'est tenue préalablement au conseil municipal et après avoir soumis la liste des candidats à l'acquisition d'un lot au lotissement communal les Violettes, il est nécessaire de déterminer le prix de vente des lots individuels et des lots destinés aux logements locatifs et en accession à la propriété.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- FIXE le prix de vente des lots individuels à 90 € HT le m² ;
- FIXE le prix de vente des lots destinés aux logements locatifs et en accession à la propriété à 40 € HT le m² ;
- AUTORISE le maire à signer les actes subséquents ;
- DESIGNER Maître Stéphane ROBIN, notaire à Saint-Genest-Malifaux, pour la rédaction des actes notariés.

ONT SIGNE AU REGISTRE LE MAIRE ET LE SECRETAIRE DE SEANCE.
COPIE CERTIFIEE CONFORME.

A SAINT GENEST MALIFAUX, le 10 juin 2023.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202244-20230609-2023-05-42-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/06/2023

Le Maire
Vincent DUCREUX